

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

DELIBERATION BUREAU
SEANCE du mardi 16 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi 16 mars, le Bureau d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par Monsieur Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 9h, salle Georges Rumen à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX. En raison de la situation sanitaire sont réunis en présentiel uniquement les présidents de commissions. Les dispositions législatives et réglementaires en vigueur le permettant, les conseillers délégués ont participé en visioconférence.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; GOUAULT Jacky ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; Christian PRIGENT ; PUILLANDRE Elisabeth

Etaient présents en visioconférence :

LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; COAIL Christian ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN

Excusé : Yvon LE MOIGNE

Départs de Vincent CLEC'H et Rémy GUILLOU à 12h15 (DEL2021-03-028)

Départs de Josette CONNAN et Jean-Pierre GIUNTINI à 12h45 (DEL2021-03-030)

Départ de Dominique PARISCOAT à 13h (DEL2021-03-032)

Départs de Philippe LE GOFF et Claude LOZAC'H à 13h15 (DEL2021-03-033)



DELBU2021-03-030

DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LE PROJET D'ATELIERS RELAIS AGROALIMENTAIRES DE MALABRY PAIMPOL

L'Agglomération projette la construction d'ateliers relais aux normes agro-alimentaires sur la ZAC Malabry à Paimpol.

Le projet consiste en la construction de deux cellules d'ateliers aux normes agro-alimentaires d'environ 220 m² chacune. Chaque cellule présentera une surface d'atelier équipée en panneaux isolants aux normes agro-alimentaires dédiée à la transformation et au conditionnement. L'aménagement des locaux respectera le principe de la marche en avant.

Le projet poursuit plusieurs objectifs : consolider et développer la sphère productive, particulièrement l'agroalimentaire et l'agriculture, valoriser les produits locaux et produire de la valeur ajoutée sur des productions locales (produits de la mer, produits maraîchers).

Le bâtiment constitue une opportunité pour les porteurs de projet en agro-alimentaire de développer leur activité sur un territoire bénéficiant d'une notoriété nationale et un positionnement sur des valeurs de qualité et d'authenticité. Ce projet s'inscrit dans la stratégie d'offre d'accueil des entreprises

de l'Agglomération comme une étape dans le parcours résidentiel des porteurs de projet et leur insertion dans le marché privé de l'immobilier d'entreprise.
L'opération va prochainement entrer dans sa phase de travaux.

Le projet initial a bénéficié d'améliorations et d'adaptations qui ont entraîné un ajustement de l'enveloppe des investissements à prévoir. Ces derniers s'élevaient selon une première estimation à 558 930 € HT dont 420 000 € HT de travaux. Le montant global estimatif des dépenses est désormais de **870 667 € HT** dont 651 000 € HT pour les travaux.

Ces évolutions conduisent à solliciter l'affectation d'une subvention du Département dans le cadre du Contrat de territoire et l'attribution d'une aide de la Région au titre des fonds régionaux du futur contrat de partenariat.

Vu le calendrier de l'opération prévoyant un démarrage des travaux à compter du **01 avril 2021**,

Vu le plan de financement de l'opération présenté ci-dessous,

Nature	Montant en euros H.T	Origine	Montant en euros	%
Dépenses éligibles		Contributions publiques		
Travaux	651 000,00 €	Etat (DETR)	126 000,00 €	14,47%
Acquisitions	83 597,00 €	Région	70 667 €	8,12%
Maîtrise d'oeuvre et frais divers	136 070,00 €	Département (Contrat de territoire)	172 000 €	19,75%
		Autofinancement public	262 000 €	30,09%
		Total public	630 667,00 €	72,43%
		Contributions autres que publiques		
		Recettes de location sur 10 ans	240 000,00 €	27,57%
Total dépenses (1)	870 667,00 €	Total recettes (1+2+3+4)	870 667,00 €	100,00%

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau d'agglomération, à l'unanimité des présents décident ;

- De valider le projet, le plan de financement et le calendrier de l'opération présentée ci-dessus,
- De demander à bénéficier de la part de la Région des aides au titre de sa future politique territoriale 2021-2027, et du Département au titre du Contrat de territoire.
- D'autoriser le président à signer tout acte nécessaire à la réalisation de ce projet, y compris à produire un nouveau plan de financement,
- Que Guingamp-Paimpol Agglomération s'engage à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions, dans le respect des règles d'attribution des fonds d'Etat, régionaux et départementaux.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,

Vincent Le Meaux

